

Des chiffres qui font le point sur la situation épidémique en Lozère

SANTÉ

La progression du Covid, marquée par la forte présence du variant anglais, se stabilise à un niveau très haut. Les chiffres de la vaccination sont supérieurs à la moyenne nationale.

Marie-Pascale Vincent
mpvincent@midilibre.com

Alors qu'un confinement nouveau genre entre en vigueur en Lozère comme sur tout le territoire national, la préfecture a fait le point sur la situation sanitaire. Celle-ci semble se stabiliser mais « à un niveau très dégradé ».

1. Les chiffres de la semaine

Du lundi 22 au dimanche 28 mars, la Lozère a enregistré 272 nouveaux cas ; 21 hospitalisations ; une admission en réanimation ; un décès pour cause de Covid (cas possibles ou confirmés). À ce jour, la Lozère compte six lits de réanimation ; trois lits occupés, dont deux pour des cas de Covid. Deux personnes sont décédées du Covid-19 cette semaine.

2. Taux d'incidence par région

Le taux d'incidence sur une semaine glissante au 28 mars passe à 357 (285 la semaine

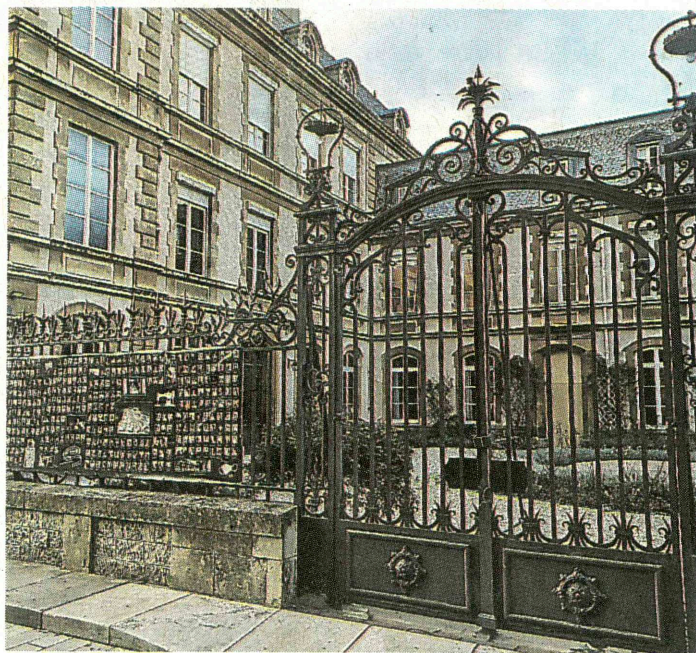
précédente) mais reste inférieur à celui du territoire national, 379. Surtout, il varie très fortement d'un endroit à l'autre du département.

Au 26 mars, c'est la communauté de communes du Gévaudan qui enregistre le plus fort taux à 645, les communautés de communes du Haut Allier et celle des Cévennes au mont Lozère étant moins touchées (122 et 147). La communauté de communes Cœur de Lozère est à 421, celle des Hautes terres de l'Aubrac à 427.

3. La campagne de vaccination

La campagne de vaccination se poursuit. Au 29 mars, 19 % de la population (contre 11 à 12 % en moyenne au niveau national), soit près de 14 360 Lozériens ont bénéficié d'au moins une dose de vaccin. La moitié a reçu la deuxième injection.

La stratégie envisagée vise à renforcer les centres de vaccination permanents en mobilisant les médecins, sous l'impulsion des maires, et en organisant leur présence dans



La préfecture invite les Lozériens à respecter les mesures barrières. L.H.T.

chaque centre, pour tendre vers des ouvertures renforcées des centres.

4. Mesures complémentaires

Outre les arrêtés préfectoraux déjà en place comme le port du masque obligatoire dans les communes de plus de 2000 habitants, l'interdiction des brocantes pour les plus récents, la préfecture rappelle que des mesures complémentaires peuvent être prises, sur sollicitation des élus et si la situation sanitaire le justifie. Les maires sont invités à faire

remonter à la préfecture (mail : pref-defense-protection-civile@lozere.gouv.fr) toute proposition de lieu dont ils souhaiteraient réglementer ou limiter l'accès pour raisons sanitaires.

5. Le bilan des contrôles

En matière de contrôle, du 22 au 28 mars : sur une centaine de contrôles peu de verbalisations pour non-respect du couvre-feu ont été constatées.

Mais depuis, une augmentation des verbalisations est toutefois à noter.